



14ème législature

Question N° : 54191	De M. Georges Fenech (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants et mémoire		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > patrimoine culturel	Tête d'analyse > Panthéon	Analyse > inhumation de Jean Zay. pertinence.
Question publiée au JO le : 22/04/2014 Réponse publiée au JO le : 25/08/2015 page : 6484 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur le mécontentement d'une quarantaine d'associations d'anciens combattants et de militaires qui dénoncent la décision du président François Hollande de transférer au Panthéon les cendres de Jean Zay. En effet, le Comité national d'entente, qui regroupe les membres de ces associations d'anciens combattants, de médaillés, de blessés de guerre, d'anciens détenus, de militaires en retraite ou de réservistes, reprochent à Jean Zay d'avoir insulté le drapeau français dans ses écrits. Dans un communiqué, le Comité national d'entente rappelle que François Hollande a annoncé fin février 2014 le transfert au Panthéon des cendres de quatre personnalités : Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Pierre Brossolette et Jean Zay. "Les trois premiers sont des résistants et répondent à l'objet de cet hommage, il n'en est pas de même pour Jean Zay", écrit le Comité. Ancien ministre de la IIIe République, résistant durant la seconde guerre mondiale, Jean Zay a été assassiné en juin 1944 par la milice française. Aussi, il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le poème de Jean Zay intitulé « Le Drapeau », écrit en 1924, n'était pas destiné à la publication. Cette oeuvre de jeunesse a cependant été publiée par la presse d'extrême droite et utilisée à chaque étape de la carrière de Jean Zay pour mettre en cause son patriotisme. Il a eu l'occasion de s'exprimer lui-même sur ce sujet devant la Chambre des Députés. Le parcours de Jean Zay est exemplaire aussi bien comme député, ministre de l'éducation nationale que comme combattant. Il démissionne en 1939 de son poste au Gouvernement pour être enrôlé dans l'armée non par obligation mais par amour de la France et intègre le commandement du train pour la IVième armée comme sous-lieutenant. Après l'avoir arrêté, le régime de Vichy dresse son procès politique et le condamne à la dégradation militaire et à la déportation. Il sera assassiné en 1944 par la Milice. Dans l'immédiat après-guerre, Jean Zay est réhabilité par l'arrêt du 5 juillet 1945 qui annule cette condamnation. Son engagement dans la lutte pour son pays est reconnu. Il est cité à l'ordre de la Nation en 1946. Jean Zay aura été un grand patriote et un grand Republicain. Il avait fait le choix des valeurs de la République, dont il fut un grand serviteur. Nommé ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts le 4 juin 1936, il mena de nombreuses réformes jusqu'en septembre 1939 pour moderniser en profondeur l'éducation nationale et valoriser le patrimoine et les institutions culturelles. De nombreux établissements scolaires portent son nom. Son entrée au Panthéon le 27 mai dernier marque la reconnaissance de la Nation à une personnalité d'exception.